

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant un membre de la commission cantonale des naturalisations

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN), du 27 mars 2017;

vu l'article 6, du règlement d'exécution de la loi sur le droit de cité neuchâtelois (RLDCN), du 3 juillet 2017 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Madame Vânia Carvalho, cheffe du service de la cohésion multiculturelle, est nommée membre de la commission cantonale des naturalisations, pour la fin de la période de législature 2017 à 2021, en remplacement de Madame Céline Maye.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 4 novembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND